



PVC ProPME : « le Sale Air de la Crise »

Les salariés au bord de l'implosion.

Le 21 novembre 2024, la direction ProPME a présenté en séance CSEC, le bilan post mise en place de la nouvelle PVC au 3ème trimestre 2023. Comme le présentait la CGT FAPT, l'évolution de la PVC ProPME est un fiasco. Elle détruit le pouvoir d'achat et la santé mentale et physique des salariés.

La direction présente l'évolution de la PVC comme un remède miracle.

La stratégie pernicieuse mise en place par la direction consiste à baisser la rémunération des produits et mettre un objectif de Chiffre d'Affaires inatteignable pour faire baisser la PVC

Mais, même si les 3 premiers mois suivant la mise en place de la nouvelle PVC ont fait apparaître des améliorations afin de faire avaler la pilule, le début d'année 2024 a été tout autre. En effet, les mauvais travers de la direction ont refait surface en remettant des objectifs inatteignables. Chassez le naturel, il revient au galop ! Les belles promesses de la direction, baisse de la charge de travail, baisse du nombre d'appels/heure par exemple n'ont jamais été tenues.

Au bout du compte, les rémunérations sont en baisse. Les salariés perdent 500 euros mensuellement pour certains, 1 000 euros pour d'autres, voire 25 000 euros annuels pour un vendeur nomade d'Ile-de-France. Inacceptable pour la CGT FAPT !

De plus, vu les retours récurrents des salariés sur les désastres quant à la livraison des solutions, et, bien que la responsabilité du chargé d'affaire ne soit pas engagée, la réalité montre que la direction procède, sans état d'âme, à un retrait de PVC à posteriori. Des retraits de PVC effectués bien après le paiement de la vente pour très régulièrement un motif d'annulation qui n'a aucun lien avec l'acte de vente du vendeur.

La CGT FAPT a rappelé qu'un retrait ne peut pas avoir lieu pour motif de problème de livraison ou encore paiement par le client (*Cass. Soc, 25 mars 2009, N°07-43.587*).

La CGT FAPT dénonce une organisation délibérée de la baisse de la rémunération des salariés.

Ce projet devait acter la fin du déclaratif et l'automatisation de la prise de commandes dans le but de simplifier la vie des vendeurs. Nous entendons plutôt que la direction aurait annoncé une perte de rémunération entre 70€ et 100€, voire 700€ et en contrepartie, moins de charge de travail.

Comment croire à nouveau en une Direction qui nous promet la facilité et la sortie du déclaratif comme LA SOLUTION à tous les maux des salariés ?

Ce changement de structure de la PVC et le changement de périodicité de versement a de graves conséquences et a fortement impacté le budget des salariés. Tout ceci est générateur de RPS majeurs, mal-être au travail, et fatigue psychologique accrue, voire pire.

C'est la raison pour laquelle les salariés de l'A2P se sont mobilisés à plusieurs reprises à partir du 29 février 2024 pour défendre leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.

La Direction a répondu à la colère des salariés par la manipulation : faire miroiter des améliorations qui ne sont toujours pas d'actualités.

Les arrêts de travail sont en augmentation. Tous les voyants RPS passent au rouge.

La situation est telle qu'un Danger Grave et Imminent a été lancé et est suivi par les élues CGT FAPT de la CSSCT A2P IDF. Encore une fois, la direction ne semble pas concernée et reste dans le déni.

La CGT revendique depuis le début de la mise en place de la PVC :

- L'arrêt des pressions, du flicage et des contrôles ventes au-delà de 3 mois,
- L'arrêt des retraits sur ventes déjà payées et des retraits ventes qui ne concernent pas la vente en elle-même (exemple : non-facturation du client ou non installation pour problème technique),
- La remise en application de la validité d'un mois de l'offre client faite par le vendeur,
- La possibilité de modification des adresses mails clients lors des commandes sans annulation de la vente pour cette cause,
- L'arrêt des demandes d'explications concernant les traçages au-delà de 100%,
- La diminution du poids de l'objectif CA et la diminution des seuils,
- Un objectif de CA juste pour les vendeurs proactifs et nomades sans variation inexplicable, incontrôlable et des pertes importantes pour certains,
- La diminution du nombre de clients en portefeuille avec un vrai potentiel client,
- Une augmentation de la rémunération des produits,
- Une RA qui fonctionne,
- Une anticipation des mouvements de portefeuille,
- Des objectifs donnés en débuts de mois et des règles qui ne changent pas en cours de mois ou de semestre,

En séance CSEC, la direction s'est engagée à revoir sa position et à apporter des mesures correctives. À suivre !

Face à la dégradation des conditions de travail, à la baisse conséquente de la rémunération variable et du pouvoir d'achat, au manque de reconnaissance financière, du travail accompli, **les salariés avec la CGT FAPT** sont dans l'attente de mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail et garantir une rémunération juste et équitable, par l'augmentation des salaires.

Ensemble, mobilisons-nous massivement pour défendre nos droits et nos salaires et pour un avenir plus juste chez Orange !

Adhérez à la CGT FAPT pour porter votre voix plus haut.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr